

Bail dans cabinet medical

Par Loiis, le 07/10/2022 à 07:21

Bonjour je suis locataire d'une pièce avec mobilier dans un cabinet médical : je paye chaque mois un loyer comprenant des charges pour lesquelles il y a jamais eu de liste ou justificatifs. Le propriétaire au fil du temps supprime les prestations : pq, gel hydro, savon des wc de la salle d'attente et maintenant le ménage ne sera fait que dans les parties communes. Quelle légitimité pour modifier les prestations. Suite à l'expression d'interrogations, Les choses s'accélèrent... le projet de travail de collaboration s'appauvrit, les locaux deviennent inadaptés pour recevoir du public (moisissures, eau de pluie dans le bâtiment, chaleur 34 degré l'ete dans les bureaux suite à des malfaçons, un procès du proprio contre l'artisan, l'architecte, bien sûr impact sur les personnes qui payent et louent depuis 5 ans...). 2 collègues expriment le souhait de partir, quand aux deux autres on exprime que l'on veut aussi lui parler de tout cela. Refus, evitements, communication impossible. A cela se rajoutent maintenant le retrait de notre panneau extérieur qui permet d'identifier nos professions, la suppression de notre groupe d'echange pro sur les patients, un changement du nom du centre sur Facebook avec des réponses en mp aux patients qui s'interrogent, et un affichage hier de potentielles visites, prises de mesure, travaux en tous genres dans les locaux. Pleins de questions du coup : charges de 150e pour maintenant électricité, eau, internet dans une ville moyenne et qui risquent d'augmenter avec la conjoncture en janvier bien sûr, retrait du panneau alors que les locataires payent leur loyer et pour l'instant pas d'envoi de préavis (6mois dans mon bail), clause de non concurrence 1 an sur le secteur ? (légitimité sans profession similaire), locaux insalubres ? (Préavis à respecter?), travaux (planning à demander pour organisation ? Intrusion de tiers pendant les séances dans mon bureau?), si elle décide de faire des travaux pour vendre, sachant que mon préavis n'est pas envoyé peut t'elle me mettre dehors alors que je loue un local avec bail? Quel recours pour internet, la rétention de courrier (clé non mise à disposition). Pour l'instant pas question de partir pour assurer le suivi de mes patients et me retourner professionnellement mais pas question de subir non plus. Merci infiniment de m'avoir lu jusqu'au bout déjà et surtout pour tous les éléments de réponses...belle journée cordialement